

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2021
REUNION ORDINAIRE

Le **29 avril 2021**, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le **22 avril 2021**, en **séance ordinaire**, se sont réunis dans la salle de la Mairie à **21h00** sous la présidence de **Monsieur Christophe BARGE, Maire**.

PRESENTS : M.BARGE Christophe - Mme Muriel METAY - Mr Bernard CAILLER - Mr Laurent COSSIAUX - Mme Anaïs SCALA - Mr Raphaël SOULIÉ - Mme Laure GAILLARD - Mme Mélanie MARTIN - Mme Corinne SULPICE - Mr Florian VIAL - Mme Lauraine GARNIER - Mr Eric PILADELLI

EXCUSES : Mme Lauriane VIAL – M Lucien PASSERAT

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance.

Début de séance : 20H34

☐ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

→ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-23 et R. 2121-9, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 transmis à l'ensemble des membres est adopté à 11 voix « pour » et 2 « abstentions » dans la forme et rédaction proposée.

☐ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Christophe BARGE, Maire,

- Dit que les Élections Régionale et départementale se dérouleront les **20 et 27 juin 2021**

- Dit que Les « Arts Allumés » seront présents à Marcollin le **12 juin 2021 à 16h30**

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à 13 voix « pour », et 2 « abstention » .

☐ DEMISSION VOLONTAIRE DE M.LE MAIRE

M. Le Maire Christophe BARGE, a présenté sa démission, le conseil municipal doit être convoqué dans les conditions prévues à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales afin de pourvoir à l'élection de son remplaçant, soit dans les 15 jours suivant l'approbation de la démission par le préfet.

Fin de séance : 22H04

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 17 MAI 2021 - 20H30